



INSTRUCTIONS DE COURSE
Championnat de Méditerranée
ILCA
Coupe régionale EUROPE
22 et 23 février 2025
COYCHYERES

Préambule :

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1.- REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Le règlement national du classement national des coureurs AFLI, le règlement du championnat de Méditerranée AFLI et le cahier des charges du championnat de Méditerranée AFLI.
- 1.6 La règle de Classe Laser 7 (a) est restreinte comme suit : "une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription".
- 1.7 Le règlement national du classement des coureurs AFE, le règlement du Championnat de Méditerranée AFE

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse www.coych.org

L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera exclusivement communiqué de manière dématérialisée sur le site du COYCH mentionné ci-dessus et sur le groupe WhatsApp dont voici le lien :



3.2 Le PC course est situé à la Base Nautique Municipale - 06 13 80 76 84 – VHF 72

4.- CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5.- SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur l'Espace Nautique

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 Quand le pavillon aperçu est envoyé avec un pavillon de classe, il ne concerne que cette classe.

6.- PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heures des courses :

Date	Heure	Classe
22/02/2025	14h30	ILCA 4 - 6 – 7 et Europe
23/02/2025	10h00	ILCA 4 - 6 - 7 et Europe

6.2 Le dernier jour de course , aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 sauf après un rappel général.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7.- PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

ILCA 7 : Pavillon de classe : Pavillon BLANC arborant le sigle ILCA.

ILCA 6 : Pavillon de classe : Pavillon vert arborant le sigle ILCA

ILCA 4 : Pavillon JAUNE arborant le sigle ILCA.

Europe : Pavillon EUROPE

Les Pavillons ILCA 7 et EUROPE, pourront-être envoyés en même temps.

8. - ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

La zone de course utilisée sera précisée sur Whatsapp 1h30 avant le premier signal d'avertissement

9. - LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en annexe 2 en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si

nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10.- MARQUES

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau viseur	Rouge	Bleu

12.- LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 100m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13.- CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours

14.- L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée au vent de la marque 5, entre le mât arborant un pavillon bleu situé sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15.- SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16.- TEMPS CIBLE / TEMPS LIMITE

- 16.1 Pour toutes classes, le temps cible est de 45 minutes. Le temps limite pour finir pour le 1^{er} : 1 heure.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie la RCV 35, A4 et A5.)
- 16.3 Le non respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).

17.- DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée en ligne sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à l'entrée de l'Espace Nautique Hyérois
- 17.3 Des avis seront mis en ligne sur le site indiqué en 3.1 au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au rez-de-chaussée de l'Espace Nautique
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera mise en ligne dans les conditions indiquées de l'article 3.1.
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Règles de sécurité –
 - Départ : Bateaux en attente
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communications radio et téléphone
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

18 - CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19 - REGLES DE SECURITE

19.1 Il est interdit à un concurrent de traverser la zone de course dans laquelle il ne court pas. [DP]

19.2 CANAL DE VACATION : Canal: 72

19.3 Les concurrents doivent porter un équipement individuel de flottabilité homologué et correctement sanglé à tout moment sur l'eau, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel. Les combinaisons iso thermiques et les combinaisons sèches ne constituent pas des équipements individuels de flottabilité.

19.4 Les concurrents qui demandent assistance doivent agiter un bras avec la main ouverte. Si aucune assistance n'est demandée, le bras doit être agité avec le poing fermé.

19.5 Si nécessaire, un bateau de l'organisation de course peut ordonner à un concurrent d'abandonner son bateau et d'embarquer sur un bateau de surveillance.

19.6 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course au Jury ou à un bateau de l'organisation aussitôt que possible, ou au Secrétariat de Course immédiatement à son retour à terre. [DP].

19.7 Conformément au règlement AFLI ; si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course doit annuler ou retarder. Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée au-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.

19.8 Il peut être demandé aux bateaux entraîneurs et accompagnateurs d'assister le Comité de Course lors d'opérations de secours de la façon suivante :

Si le Comité de Course, soit à terre soit sur l'eau, envoie le pavillon "V" accompagné de signaux sonores répétitifs, c'est qu'il existe un état d'urgence et qu'une assistance d'urgence peut être demandée. Tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à la disposition de l'Autorité Organisatrice et attendre les instructions, dans ce cas la restriction mentionnée en Art 23 des IC ne s'applique plus Si ceci se présente sur l'eau, tous les chefs d'équipes, entraîneurs et accompagnateurs doivent se mettre à l'écoute du Leader Surveillance par VHF et attendre les instructions. Dès que l'état d'urgence se termine, le Comité de Course doit immédiatement affaler le pavillon « V » et communiquer la fin de la situation d'urgence par VHF.

20.- REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 - CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon COYCH.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord - Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23.4 - UTILISATION DE DRÔNES

: Le vol de drones de particuliers comme de professionnels est interdit dans la baie de Hyères y compris à terre autour de la Base Nautique (présence d'un aéroport militaire et civil à moins de 500 mètres).

Voici le lien officiel avec les zones interdites:

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction, une infraction peut engendrer l'annulation de l'épreuve

24.- EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25-- EMBLEMES ET ACCES A LA BASE NAUTIQUE

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26.- PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7) et à la première féminine des catégories ILCA 4 et ILCA 6.

27 - DECISION DE COURIR (RCV 4)

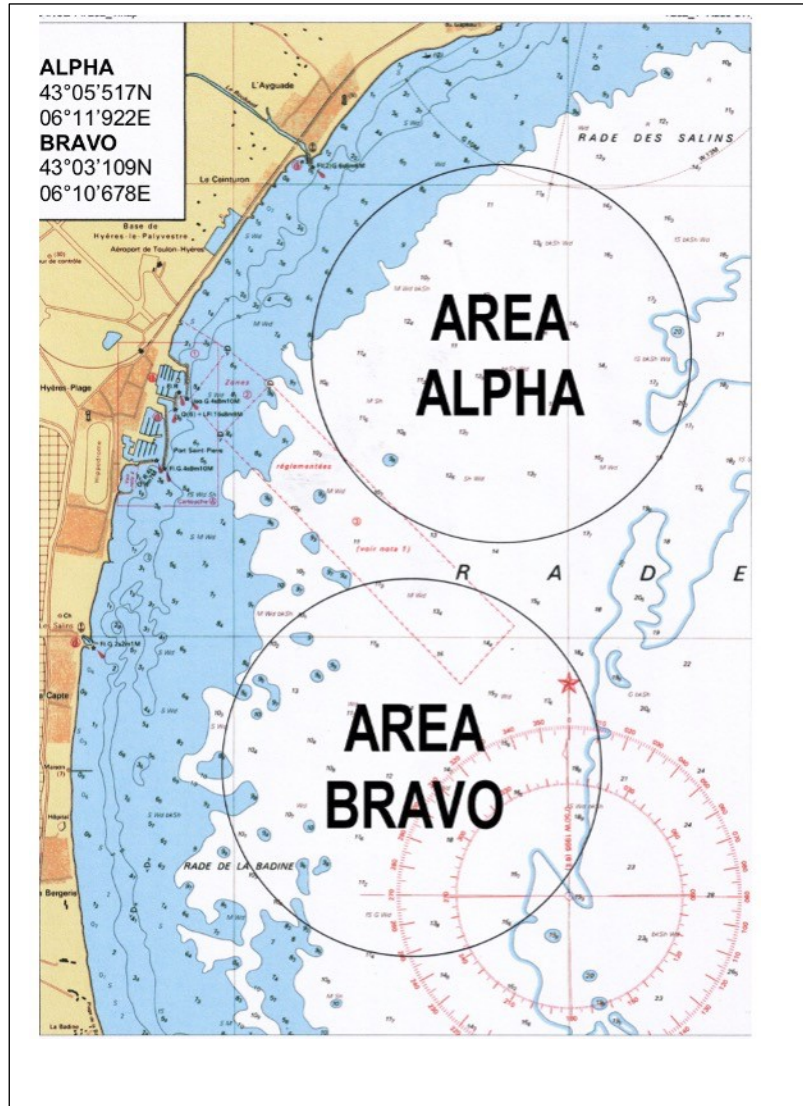
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Jean DIAZ

Composition du jury : Franck GUICHARD / Abel BELLAGUET / Vincent BERENGUIER

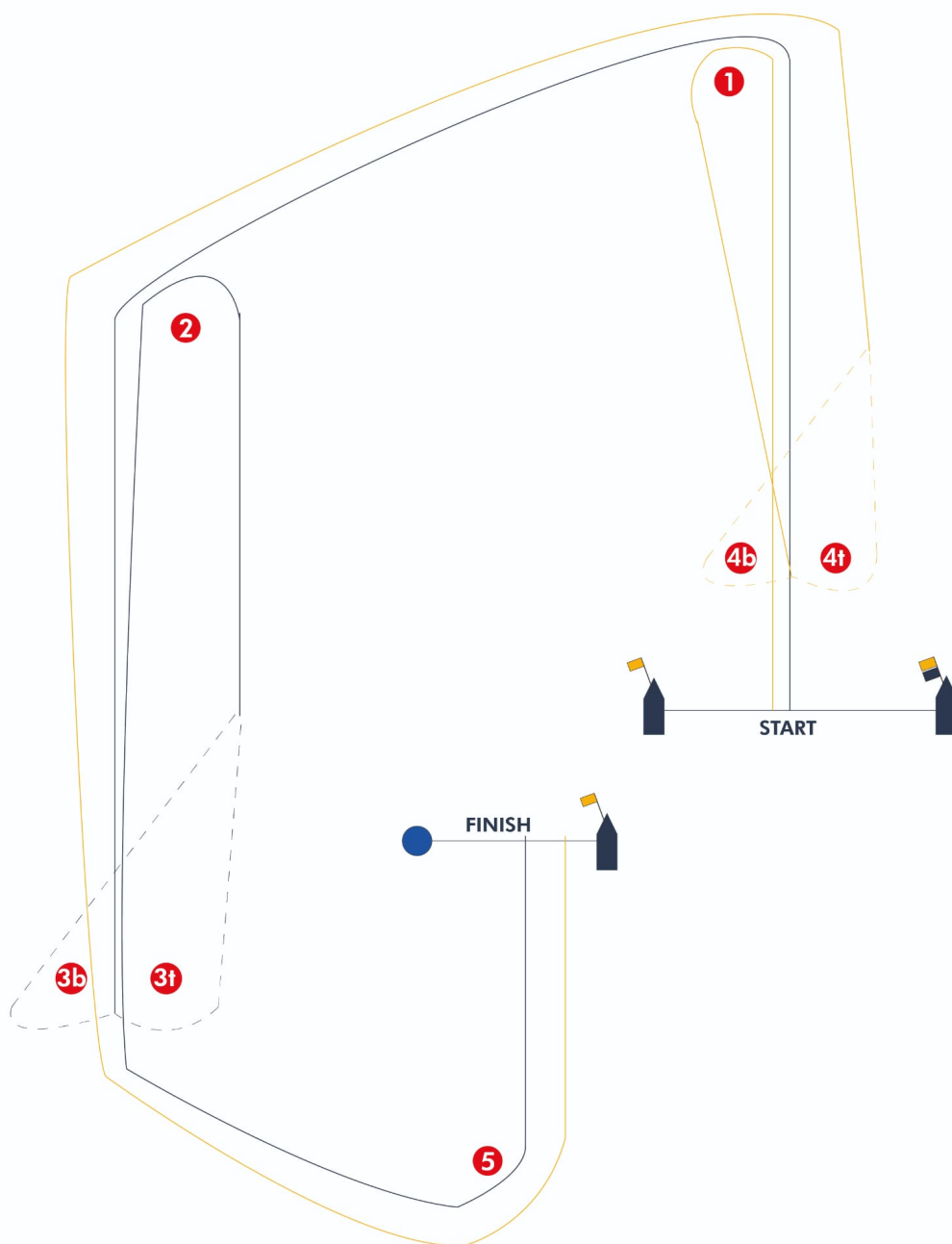
C.O.Y.C.H
Régate de Championnat de Méditerranée ILCA
22 et 23 Février 2025
Annexe 1 Zones de Course



REGATE CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE ILCA 25

22/23 FEVRIER

ANNEXE 2 – PARCOURS



Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3B ou 3T – 2 – 3T – 5 – Arrivée

Bouée 1, 2, 3B, 3T, 4B, 4T, 5 : Cylindriques rouges

Bouée arrivée : Bleue

Parcours 2 : Départ – 1 – 4B ou 4T- 1 – 2 – 3T – 5 – Arrivée

Bouée 1, 2, 3B, 3T, 4B, 4T, 5 : Cylindriques rouges

Bouée arrivée : Bleue